



COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE
L'ARBITRAGE
PROCES-VERBAL RESTREINT n° 8
du 11 juin 2026

Présents : Michel LASJUNIES, Christian FEUTRIER, Dany SOWINSKI et Philippe COLLADO.

Badr Ben Amar et Guillaume Boutines sont présents mais ne prenant pas part aux délibérations.



1) Sanction d'un arbitre

Des manquements font suite à l'utilisation d'un compte WhatsApp personnel ainsi qu'à l'envoi de messages personnels (SMS) adressés à plusieurs membres de notre commission et à un salarié du district. Le contenu de ces messages comportait notamment des propos assimilables à des menaces écrites. Les faits sont récents.

2) Motifs invoqués

- + Non-respect du protocole de communication.
- + Comportement contraire à l'éthique sportive.

3) Délibérations et décisions prises

Les membres présents à cette commission et suite aux délibérations, nous avons décidé de lui adresser une décote de sa note CDA.

Au regard de la gravité des faits, nous transmettons le dossier au Comité Directeur du district de football de Tarn-et-Garonne pour suite à donner.

La séance est levée à 17 heures 30.

Sous couvert de l'approbation du Comité Directeur.

Le secrétaire de séance,

Philippe COLLADO



Le Président,

Michel LASJUNIES

